

Cercle des Planteurs

Lettre mensuelle d'information des membres du Cercle

Décembre 2008 - N° 16



L'actu des betteraves

●●● Bilan OniGC: déficit de 4 Mt pour 2008-2009

Après deux campagnes largement excédentaires, 2008-2009 devrait connaître un déficit de l'ordre de 4 Mt, annonce l'OniGC dans sa synthèse sucre de novembre. La production mondiale baisse fortement, passant de 169 Mt en 2007-2008 à 161,8 en 2008-2009, principalement dû à un recul de la production en Inde (- 6 Mt) et au sein de l'UE (- 2 Mt). Au niveau communautaire, la campagne 2007-2008 se termine sur un bilan moins excédentaire que prévu, en particulier grâce à l'utilisation de la totalité du plafond OMC (1,374 Mt). Sous l'effet conjugué du recul important de la production et d'une sous utilisation du quota, le bilan 2008-2009 de l'UE pourrait s'achever sur une contraction encore plus conséquente des stocks de fin de campagne, malgré la hausse des importations et la forte baisse des exportations (limitées au sucre hors quota sans restitutions). Le bilan français 2007-2008 s'avère également moins excédentaire que prévu du fait d'une augmentation sensible des exportations sur pays tiers et des livraisons de sucre en l'état vers l'UE qui permet finalement une réduction du stock de fin de campagne à 310 000 t. T.T.

●●● Tereos ferme ses portes à Nantes

Tereos a annoncé le 12 novembre la fermeture de sa raffinerie Beghin-Say de Nantes dès la fin de l'année 2009. Le groupe sucrier, dont la décision était pressentie depuis juin, justifie cette décision par la réforme du règlement sucre et plus particulièrement la suppression de l'aide au raffinage. Financièrement, cela représenterait pour la filiale raffinage une perte de 10 millions d'euros sur résultat net. L'usine nantaise réalise 157 millions d'euros de chiffre d'affaires avec 172 salariés. P.X.

●●● La sucrerie de Boiry met les gaz

Le site industriel de la sucrerie de Boiry Sainte-Rictrude, près d'Arras (62), innove. Les importants travaux engagés depuis décembre 2007 afin de réduire la facture énergétique sont en passe d'être terminés. Objectif: réduire de 13 % la consommation de gaz naturel. La sucrerie, forte de ses 2 600 planteurs associés-coopérateurs sur les 13 000 planteurs regroupés au sein de Tereos, s'affiche parmi les sites sucriers les plus performants sur le territoire en termes de consommation d'énergie. Montant de l'investissement total: 11 millions d'euros. S.P.

●●● Monsanto prend pied dans la canne à sucre brésilienne

Le producteur américain de semences génétiquement modifiées Monsanto a annoncé lundi 3 novembre l'acquisition du spécialiste brésilien de la canne à sucre Aly Participacoes pour 290 millions de dollars. "Par cette approche, notre objectif est d'accroître les rendements dans la canne à sucre, tout en réduisant la quantité de ressources nécessaires pour cette culture, comme nous le faisons à l'heure actuelle pour le maïs, le soja et le coton", a-t-il expliqué. La canne à sucre est cultivée sur plus de 20 millions de km² dans le monde, dont près de 7 millions de km² au Brésil. E.D.

●●● Bilan de santé: les betteraviers mécontents...

La Confédération générale des betteraviers marque son incompréhension face au bilan de santé de la Pac, adopté par les ministres de l'Agriculture de l'Union, le 20 novembre. En cause, la taxe de 12 euros/tonne de sucre prélevée sur la production de sucre alors que les sucres importés ne la paient pas. "Au moment où l'Europe va importer 25 % de sa consommation suite à la réforme du règlement sucre, cette taxe pénalise ainsi les producteurs européens, constituant de fait une entorse inacceptable à la préférence communautaire." La CGB demande que "tout soit mis en œuvre pour mettre fin au plus tôt à cette distorsion de concurrence". C.D.

●●● Contrôle du pulvérisateur obligatoire à partir de 2009

À compter du 1^{er} janvier 2009, le contrôle des pulvérisateurs sera obligatoire tous les 5 ans afin de s'assurer du bon état de fonctionnement. Un calendrier a été défini en fonction du N° de Siren du propriétaire du pulvérisateur.

Le premier contrôle obligatoire devra intervenir avant le 31 mars 2010 si le nombre constitué des 8^{es} et 9^{es} chiffres du numéro SIREN du propriétaire du pulvérisateur est compris entre 00 et 19 ou en cas d'absence de numéro SIREN pour ce propriétaire; le 31 décembre 2010 pour les nombres compris entre 20 et 39 puis le 31 décembre 2011 pour ceux compris entre 40 et 59; le 31 décembre 2012 (60 et 79) et le 31 décembre 2013 (80 et 99). L'organisme d'inspection remet à l'agriculteur un rapport d'inspection et une vignette à coller sur le pulvérisateur. Elle porte la date limite de validité du contrôle. A.D.